## Une Equipe Pluridisciplinaire

- Médecin de l'établissement
- Cadre de santé
- Infirmières
- Aides-soignants( es)
- Aides médico-psychologiques
- Agents des services hospitaliers
- Animatrices
- Psychologues
- Ergothérapeute
- Kinésithérapeute
- Assistantes sociales



#### L'Animation

- Atelier musicothérapie,
- Atelier mémoire,
- Jeux de société,
- Atelier culinaire,
- Sorties extérieures,
- Rencontres intergénérationnelles,
- Anniversaires une fois par mois.





# E. H. P. A. D. Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

#### Résidence Devillers

858 Rue des Drs Devillers 02120 GUISE ☎: 03.23.51.55.55



#### Résidence Saint – Médard

120 Rue Saint-Médard 02120 GUISE

**2**: 03.23.61.17.17



#### Résidence Saint-Médard au cœur de la ville à proximité des commerces

Résidence Devillers attenant au Centre Hospitalier et à proximité du Centre commercial la « Briqueterie »

#### Capacité d'accueil

#### 40 lits à Saint-Médard 75 lits à Devillers dont 15 lits d'Alzheimer

### Chambres individuelles ou chambres doubles

- Les chambres sont entièrement meublées.
- Elles sont équipées d'un cabinet de toilette avec lavabo, d'une douche selon la structure et d'un WC.
- Une prise de télévision et de téléphone sont à disposition.



#### Conditions d'admission

 L'établissement accueille les personnes âgées autonomes, en perte d'autonomie ou très dépendantes de plus de 60 ans nécessitant d'un hébergement adapté.

#### Modalités d'admission

Contacter le Service Social

**2**:03.23.51.55.69

**2**:03.23.51.55.09

**2**:03.23.51.55.21

 Remplir un dossier unique de demande d'admission (cerfa) composé d'un volet administratif et d'un volet médical.

Le service social se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et vous fournir la liste des pièces justificatives à joindre à votre dossier.

#### Le Coût journalier

Le tarif hébergement est fixé par le Président du Conseil Départemental de l'Aisne chaque année. Il est à la charge du résident.

Le tarif dépendance est fixé par le Conseil Départemental en fonction du niveau de dépendance du résident.

Le tarif soins est versé directement à l'établissement par l'Assurance Maladie.

#### Aides financières

#### **Selon les ressources** :

- A.P.L. versée par la C.A.F. ou la M.S.A..
- Aide Sociale départementale.
- A.P.A. versée directement à l'établissement.